

# ASSURANCE & PHOTOVOLTAÏQUE



**Assurance** : bonnes pratiques  
pour votre projet photovoltaïque

**Cible** : maîtrise d'ouvrage

# L'ASSURANCE POUR QUI ?



**MAÎTRE D'OUVRAGE**  
la personne ou l'entité  
qui commande et  
finance le projet

## ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER

Elle couvre les dommages occasionnés en cours de chantier (travaux en cours, matériaux destinés à être incorporé dans l'ouvrage définitif, etc.).

## ASSURANCE DOMMAGES - OUVRAGE

Elle couvre les dommages, survenant dans les 10 ans suivant la réception d'un bâtiment et l'atteignant dans sa solidité ou le rendant impropre à sa destination.

## ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS

Elle couvre les pertes et les dommages matériels causés aux biens assurés. *Exemple : chute de grêle abimant les panneaux.*

## ASSURANCE PERTE D'EXPLOITATION

Elle couvre les pertes financières d'une entreprise pendant une période d'interruption d'activité due à un sinistre.



**MAÎTRE D'OEUVRE**  
est responsable de la  
conception et/ou de la  
supervision du projet



**CONTRÔLEUR TECHNIQUE**  
est chargé de vérifier la conformité  
du projet aux réglementations et aux  
normes en vigueur



**ENTREPRISE DE TRAVAUX**  
installe le procédé  
photovoltaïque



**SOUS-TRAITANT**  
réalise une partie  
des travaux pour  
le compte de  
l'entreprise titulaire  
du marché.

## ASSURANCE DÉCENNALE

Elle couvre les dommages importants survenant dans les dix ans suivant la construction d'un bâtiment, garantissant ainsi la réparation de l'ouvrage en cas de sinistre.

## ASSURANCE DÉCENNALE SOUS-TRAITANT

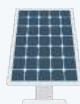
Elle permet de couvrir les travaux réalisés par une entreprise en qualité de sous-traitant, travaux qui ne relèvent pas de l'obligation d'assurance décennale.



**TOUS**

## RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages causés à un tiers (matériels, immatériels ou corporels).

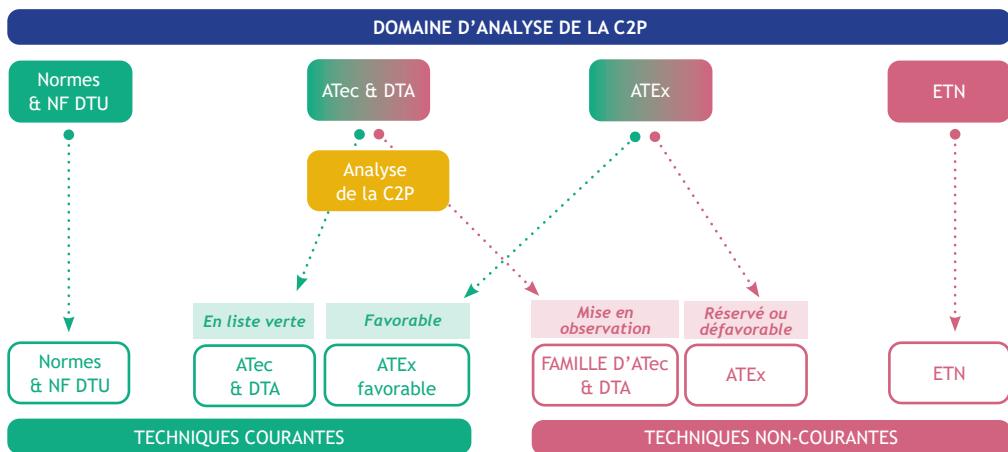


## FOURNISSEUR

commercialise l'ensemble  
des éléments du procédé  
photovoltaïque

# LES BONNES PRATIQUES

- 1 Le procédé doit bénéficier d'une évaluation technique favorable :



 Les ATec, ATEEx et ETN sont définis dans la fiche « GMPV-FFB : Comprendre l'actualité - assurance & photovoltaïque » (en page 4).

- 2 L'entreprise doit être compétente, qualifiée



Pour la réalisation d'installations photovoltaïques, l'obtention d'une qualification dédiée à l'activité photovoltaïque et délivrée par un organisme accrédité constitue un gage de la compétence de l'entreprise.

Cela s'applique également aux entreprises sous-traitantes, le cas échéant.

- 3 Le fournisseur doit avoir une assurance qui couvre les dommages après incorporation

Rappel des "garanties produit" attendues pour une bonne couverture d'assurance :



**UNE GARANTIE COUVRANT LES DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS**  
(matériels, immatériels et corporels)



**UNE GARANTIE COUVRANT LES FRAIS DE RETRAIT**  
après livraison et avant incorporation



**UNE GARANTIE COUVRANT LES FRAIS DE DÉPOSE/REPOSE**  
du produit vicié, incorporé à l'ouvrage



**UNE GARANTIE COUVRANT LES DOMMAGES MATÉRIELS**  
à la construction en cas de vice du produit après incorporation (qui ne relèvent pas des articles 1792 et suivants du Code Civil)



## FICHE AQC RESPONSABILITÉS, GARANTIES ET ASSURANCES

Tout savoir sur les responsabilités, les assurances associées, et les bonnes pratiques assurantielles.

<https://qualiteconstruction.com/publication/responsabilites-garanties-et-assurances-des-artisans-et-entrepreneurs-du-batiment/>



## FICHE GMPV-FFB : COMPRENDRE L'ACTUALITÉ ASSURANCE & PHOTOVOLTAÏQUE

En deux pages, mieux comprendre le contexte assurantiel, et les notions principales (technique courante, technique non-courante...).

<https://www.ffbatiment.fr/techniques-batiment/performance-environnementale-batiments/energies-renouvelables-photovoltaïque/dossier/assurance-photovoltaïque>



## FICHE AQC PHOTOVOLTAÏQUE : COMMENT BIEN CHOISIR SON INSTALLATEUR ?

Informier le particulier pour qu'il comprenne le photovoltaïque et sache faire le tri dans les offres.

<https://qualiteconstruction.com/wp-content/uploads/2019/11/pt-photovoltaïque-bien-choisir-son-installateur.pdf>

# REMERCIEMENTS

Le contenu de ce document a été rédigé grâce à la collaboration du groupe de travail GT PV BAT. Nous remercions ces membres pour leur participation et la relecture de celui-ci.

